

OBJET : OPEN STAGE – Règles pour les artistes participants à la scène libre et à la scène ouverte

Organisation de cet événement (règles pour les artistes) :

- La « **scène libre** » est accessible, **de 19h à +-20h15**, à tout artiste seul, sur bande son ou en petit groupe.
 - Une préférence sera donné aux artistes qui prestent sur bande son (reprises).
 - La scène sera limitée à 8 artistes et chaque artiste aura un temps de scène de 1 ou 2 chanson(s).
 - Une préférence sera donnée successivement aux artistes présentant leurs propres compositions, avant ceux proposant des reprises d'artistes peu connus (et avant ceux proposant des reprises fort connus).
 - Une boisson sera offerte par personne active sur scène après la performance.
- La « **scène ouverte** » est accessible, uniquement sur inscription au préalable, à tout artiste auteur/compositeur ou en groupe.
 - **INSCRIPTIONS ARTISTES à rentrer 15 jours avant la date de l'événement.**
 - La scène débutera à +-20h15 et sera limitée à 4 artistes (peut varier en fonction des temps de scène).
 - Les artistes s'inscrivant pour la première fois auront la priorité sur les autres artistes participants.
 - Chaque artiste aura un temps de scène de 3 chansons (ou maximum de 20 minutes).
 - Le bar est fermé pendant les prestations sur scène. Il sera ouvert entre chaque prestation, pendant les mises en places successives des artistes.
 - Les artistes s'inscrivent en envoyant leur candidature à culture@fleron.be. Une candidature doit comporter le **nom (et instrument)** de chaque membre du groupe ou musicien, le **style musical**, si ce sont des **compositions ou reprises**, si possible, un **lien web** (permettant de se faire une idée de ce que l'artiste propose), et un **bref détail technique** de votre formation avec votre plan de scène habituel.
 - Une préférence sera donnée successivement aux artistes présentant leurs propres compositions, avant ceux proposant des reprises d'artistes peu connus (et avant ceux proposant des reprises fort connus).
 - Une sonorisation est prévue. Chaque artiste doit venir avec son instrument, son câble d'instrument et sa DI si nécessaire. Un piano électronique sera pré-installé sur scène et pourra être utilisé par les artistes.
 - Les artistes recevront 2 tickets boissons par personne active sur scène.
 - Un sound-check est conseillé et possible à partir de 18h pour les formations à partir de 3 instruments.

Le lieu ne se prête pas à des musiques trop tonitruantes, mais nous sommes ouverts à de nombreux styles musicaux : **chanson française, folk, blues, jazz, rock acoustique...**



DÉPARTEMENT CULTURE & LOISIRS

Agent traitant : Christophe MORANT

Rue François Lapierre, 19 – 4620 Fléron / Espace Culture : Rue de Romsée 18 – 4620 Fléron

culture@fleron.be

04 355 91 87